



Garde alternée - Lieu de remise de l'enfant

Par **dj86cd**, le **25/07/2014 à 17:55**

Bonjour,rrrnDimanche le père de mon fils (6 ans) doit me remettre ce dernier à mon domicile (50 km de Paris). Sur mon lieu de vacances (400km de Paris) j'ai été victime d'une double entorse et suis arrêtée par le médecin de l'hôpital. Je ne peux me rendre à mon domicile (incapacité de conduire). Aussi ai-je proposé à son père de prendre le train jusqu'à une gare parisienne pour qu'il y vienne me remettre notre fils. Il refuse. Que puis-je faire. Existe-t-il des dispositions légales prévoyant cette situation?rrrnD'avance merci.

Par **cocotte1003**, le **26/07/2014 à 03:55**

Bonjour, envoyez une personne de confiance chercher votre fils, cela doit être prévu dans le jugement, cordialement